



# Ville de Roberval

197

P  NP

DM34

Projet de réserve aquatique de la rivière  
Ashuapmushuan

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6212-01-202



Roberval, le 25 août 2004

Madame Anne-Lyne Boutin  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet** : Projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan

Madame,

Au nom du Conseil municipal de la Ville de Roberval, nous désirons soumettre à la Commission chargée de l'examen du projet de réserve aquatique de l'Ashuapmushuan nos observations sur ce projet.

La Ville de Roberval fait partie du territoire de la MRC Domaine-du-Roy dont l'économie et le développement reposent principalement sur l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles. La Ville de Roberval a perdu 9,6 % de sa population depuis les dix dernières années. La principale raison de ces pertes est attribuable aux 491 postes à temps complet qui ont été fermés chez nous par le Gouvernement du Québec. Pour la quatorzième année consécutive, le taux de taxe foncière est à 1,83 \$, le plus haut de la région. Roberval est la seule ville de plus de 10 000 habitants du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui n'a pas de grande industrie, 72 % de son assiette fiscale est résidentielle. Malgré tout ce contexte difficile, nous essayons d'inverser la courbe démographique et de diversifier notre économie. Et notre MRC vit des problèmes semblables, sinon pires, sur tout son territoire. Comment pouvons-nous penser nous priver de levier de développement aussi important, parce que c'est l'impression que nous avons, que tout le potentiel de l'Ashuapmushuan.

CAPITALE  
MONDIALE  
DE LA NAGE EN  
EAU LIBRE

...2

851, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) Canada G8H 2L6  
Téléphone : (418) 275-0202  
Télécopieur : (418) 275-5031  
vroberval@ville.roberval.qc.ca

[www.ville.roberval.qc.ca](http://www.ville.roberval.qc.ca)

Il y a plusieurs années, le Gouvernement du Québec confiait aux MRC la responsabilité de l'aménagement de son territoire. Il aurait donc été normal, qu'à l'époque, M. le Ministre Boisclair partage sa vision et ses intentions avec les deux MRC concernées et le Conseil des Montagnais. Mais ce ne fut pas le cas et nous ne pouvons accepter une telle façon de faire alors qu'aujourd'hui l'on parle de décentralisation, de subsidiarité et d'imputabilité.

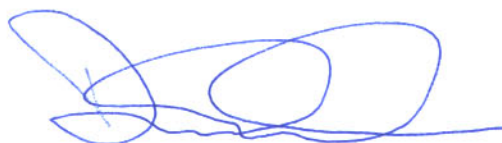
Nous avons examiné le projet déposé par le ministère de l'Environnement et, à notre avis, il n'y a pas de perspectives de développement intéressantes pour notre ville et notre MRC dans le projet tel qu'il nous est présenté actuellement. Le Ministère propose de soustraire de ce territoire toute activité forestière, hydro-électrique et minière. Sur le plan forestier, la perte de possibilités est importante et il n'y a aucune mesure pour compenser cette perte. Dans notre milieu, nous savons ce que représente l'activité économique liée à l'exploitation forestière et nous pensons que cette industrie évolue rapidement dans le sens du développement durable. Elle met également en place des processus de certification environnementale de ses pratiques et activités qui confirment le caractère durable et écologique de ces dernières.

Il est important à notre point de vue de ne pas affecter la possibilité forestière par des projets tel que celui qui nous est proposé. Il faut que les effets anticipés de ces mesures (aires protégées et autres) soient connus et évalués et que soient préalablement planifiés des mesures et travaux compensatoires afin qu'elles n'aient pas d'effets négatifs sur nos économies déjà fragiles. Il ne faut pas non plus que le coût de ces mesures soit imputé à nos industries forestières. Si la société québécoise veut une réserve aquatique, qu'elle en assume les coûts et les impacts dans nos communautés. Il s'agit là d'une exigence fondamentale.

Dans une région pionnière du développement durable qui tient compte des préoccupations environnementales, sociales et économiques dans son développement, nous pensons que la proposition de la MRC du Domaine-du-Roy d'élaborer un véritable projet de développement durable de cette rivière doit être examinée avec beaucoup d'ouverture. Il serait intéressant que le Gouvernement du Québec offre à la région l'opportunité de développer son projet de développement durable.

En terminant, nous remercions la Commission de nous donner l'opportunité de nous exprimer.

**Le Conseil de la Ville de Roberval,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Denis Lebel, maire

DL/md